Ville de PARENTIS en BORN
Département des Landes
Secrétariat Général

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026/012 P

ABROGE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ PERMANENT 2026/001 P
PORTANT DÉLÉGATION DANS LE CADRE DES VACATIONS FUNÉRAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-14, L.2213-44 et L.2213-45,

Vu la délibération n° 2023-086 en date du 13/09/2023 mettant en place les vacations funéraires payantes obligatoires d'un montant de 20 euros,

Le Maire de la Ville de Parentis en Born arrête,

Article 1 :

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2026/001 P, en date du 18 février 2026.

Article 2 :

Le chef de la police municipale Bertrand CAZAUX est délégué pour assister aux opérations consécutives au décès énumérées aux articles L.2213-14 et L.2213-45 du Code général des collectivités territoriales et en dresser procès-verbal.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de ce fonctionnaire, délégation est donnée en qualité de suppléant aux brigadiers chefs ou principaux Virginie GALLEAU-LANGLADE, Stéphane DOTTE, Philippe MOREAU et Krista VIENNOT en ses lieu et place aux opérations mentionnées à l'article premier.

Article 4 :

Les fonctionnaires délégués pourront être amenés à assister, en tant que de besoin, à toute opération consécutive au décès, sans qu'il en résulte un droit à vacation.
C'est le cas :

- Des opérations qui constituent des actes d'instruction criminelle ;
- Des opérations qui sont faites aux frais du ministère de la défense pour le transport des corps de militaires ou marins décédés sous les drapeaux ;
- Lorsqu'un certificat attestant l'insuffisance de ressources a été délivré par le Maire.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté est transmis, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Madame la directrice générale des services,
- Madame la responsable du service de gestion comptable,
- Monsieur le chef de la police municipale.

☒ Arrêté publié le 14/09/2026
☒ Arrêté notifié le 14/09/2026

Fait à Parentis en Born
Le 10/09/2026

Le Maire,
Marie-Françoise NADAU

MAIRIE DE PARENTIS-EN-BORN (Landes)